



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 292-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.386

Déposée le : 25.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Alberucci (Ostermundigen, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Formes de travail modernes et besoin en bureaux du canton de Berne

Les formes de travail traditionnelles où les salarié-e-s exercent l'essentiel de leur activité ailleurs qu'à leur domicile sont non seulement coûteuses (d'après le rapport de gestion, les coûts prévisionnels d'utilisation des locaux s'élèvent à CHF 373 218 426 pour l'année 2019), mais consomment aussi énormément de terrains en plus de générer du trafic.

La crise du coronavirus que nous traversons nous amène à nous interroger sur la manière dont les formes de travail modernes (poste de travail partagé, télétravail, travail mobile) peuvent être encouragées et dans quelle mesure elles sont répandues aujourd'hui.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure les postes de travail partagés (Shared Desk) sont-ils répandus au sein de l'administration cantonale ? A partir de quel pourcentage de poste les collaborateurs et collaboratrices se voient-ils généralement attribuer un poste de travail personnel pour leur usage exclusif ?
2. Combien une pièce compte-t-elle de postes de travail en moyenne ? Quand les collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale ont-ils droit à un bureau individuel ?
3. Quel est, en moyenne, le pourcentage de poste par poste de travail dans l'administration cantonale (ratio équivalent plein temps /poste de travail) ?
4. Tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui pourraient exercer leur activité à distance ont-ils le droit d'avoir recours au moins en partie au télétravail ou au travail mobile ?
5. Quelle était la proportion de télétravail et de travail mobile en 2019 ? Combien de jours (en proportion) les collaborateurs et collaboratrices ont-ils eu recours au télétravail ou au travail mobile ?

6. Comment le Conseil-exécutif envisage-t-il que les formes de travail modernes évoluent par la suite au sein de l'administration cantonale ? Le Conseil-exécutif a-t-il défini des objectifs chiffrés en la matière ?
7. Quelle place le télétravail et le travail mobile occupent-ils au sein de l'administration cantonale en comparaison avec d'autres administrations centrales du secteur public, mais aussi du secteur privé ?

Destinataires

- Grand Conseil